

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-21-105]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du mardi 7 septembre 2021, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle au centre multifonctionnel Michel-Simard du conseil, 257, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur André Tremblay (DM21-105) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement de 1833.4m² plutôt que de 4000m² d'une profondeur de 37.13m² mètres plutôt que d'une profondeur moyenne de 75 mètres tel que stipulé à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement numéro 2015-05, sur le terrain portant le numéro de lot 5 936 647 sur le chemin du lac Xavier.

En second lieu, dans le cas où le conseil opine à cette dérogation la marge arrière du bâtiment à construire serait réduite à zéro au lieu des 10 mètres exigés au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 16ième jour du mois d'août 2021.

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier